

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

Le 29 Mars 2016, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 4 Avril 2016 à 20 h 30, en Conseil ordinaire.

L'an deux mil seize, le 4 Avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

☞ **Etaient présents** : Wily DUBOS, Maire, Catherine CORDIER, Estelle COURTEIX, Olivier BAN, Jean-Pierre BERTHELOT, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Hubert FOURNET, Clément GOELDEL, Bernard JACQUINET, Bernard WEILER,

- **Absent excusé** : Didier De AMORIN ayant donné son pouvoir à Jean-Pierre COCQUELET.
- **Absente non excusée** : Françoise PARANT.

☞ **ORDRE DU JOUR** :

- **Délibérations** :

- **09/2016** : Approbation du Compte de Gestion du Percepteur de l'exercice 2015
- **10/2016** : Vote du Compte Administratif de l'exercice 2015
- **10/2016** : Vote du Compte Administratif de l'exercice 2015
- **11/2016** : Affectation du Résultat de l'exercice 2015
- **12/2016** : Vote du Budget Primitif 2016
- **13/2016** : Vote du taux d'imposition de l'exercice 2016
- **14/2016** : Autorisation au Maire à signer une convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion
- **15/2016** : Autorisation au Maire de signer une nouvelle convention avec le club de tennis de Villers Allerand
- **16/2016** : Délibération fixant le montant du loyer de tennis
- **17/2016** : Délibération fixant le montant de loyer de la chasse
- **18/2016** : Autorisation au Maire à demander une subvention auprès de la FADER dans le cadre de la replantation de la parcelle n° 9

- **Informations diverses** :

- Changement d'échelon de la secrétaire de Mairie
- Présentation de la Communauté Urbaine du Grand Reims

- **Questions diverses** :

Monsieur DUBOS ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 8 Février 2016. Aucune correction ni modification ne sont apportées. Madame Catherine CORDIER est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

DELIBERATIONS :

- **09/2016 : Approbation du Compte de Gestion du Percepteur de l'exercice 2015 :**

Après la présentation du compte de gestion pour l'année 2015 établi par le percepteur madame Pédrini. Monsieur le Maire quitte la salle afin que le doyen de l'assemblée fasse procéder au vote

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ACCEPTE À L'UNANIMITE.

- **10/2016 : Vote du Compte Administratif de l'exercice 2015**

•

Monsieur COCQUELET procède à la lecture, ligne par ligne du Compte Administratif 2015 et répond aux questions posées.

Fonctionnement

- Recettes 513 384,84 €
- Dépenses 426 455,07 €
- Excédent de fonctionnement de 86 927,77 €

Investissement

- Recettes 41 072,44 €
- Dépenses 107 093,52 €
- Déficit d'investissement : - 66 021,08 €

Résultat de l'exercice de l'année 2015, total des transactions: + 20 908,69 €

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont d'autres questions ou s'ils souhaitent avoir des éclaircissements supplémentaires sur ce budget 2015. Personne n'ayant de questions, Monsieur le Maire quitte la salle afin que le doyen de l'assemblée fasse procéder au vote.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ACCEPTE À L'UNANIMITE.

- **11/2016 : Affectation du Résultat de l'exercice 2015 :**

Monsieur COCQUELET procède à la lecture de l'Affectation du Résultat sur 2015.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ACCEPTE À L'UNANIMITE.

• **12/2016 : Vote du Budget Primitif 2016 :**

Monsieur COCQUELET apporte les détails et explications sur la construction du budget primitif de 2016. Il énumère d'autre part, ligne par ligne, les propositions de ce Budget Primitif 2016.

Fonctionnement

- Recettes 939 027 €
- Dépenses 939 027€

Investissement

- Recettes 519 157 €
- Dépenses 519 157 €
-

Les Projets d'investissement seront réalisés dans la mesure où les accords administratifs nous seront donnés :

- Enfouissement des lignes électriques téléphoniques, remplacement des conduites d'eau en plomb rue du Voisin, rue de Rilly, modification sécuritaire du carrefour rue du voisin, si nous obtenons l'accord du SIEM
- Atelier Municipal, si nous obtenons à temps le permis de construire pour lancer à temps un appel d'offre
- Installation d'un abri dans le jardin de la mairie.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ.

13/2016 : Vote du taux d'imposition 2016 :

L'article 1636 B du code général des impôts permet au Conseil Municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises par la commune.

Cette année compte-tenu de la mise en place de la future communauté urbaine « Grand Reims », en concertation avec toutes les communes concernées, il a été préconisé de ne pas augmenter ces taux. Cette préconisation rencontre notre désir de ne pas augmenter pour 2017 les impôts locaux.

Rappelons que nous ne connaissons pas le coefficient de multiplication, fixé par l'état qui donne le montant exact versé par chaque citoyen.

Taxe d'habitation	13,92%
Taxe foncière bâti	10,92%
Taxe foncière non bâti	9,09%
CFE	13,05%

Il est procédé au vote :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ.

• **14/2016 : Autorisation au Maire à signer une convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion.**

Monsieur le Maire rappelle les nécessités d'adhérer pour l'ensemble du personnel municipal au service de médecine Préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (visites médicales obligatoires, surveillance d'embauche...) Nous dépendons du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Châlons en Champagne. Le Maire demande donc aux membres du Conseil,

l'autorisation de signer la convention d'adhésion pour une durée de trois ans renouvelable par reconduction expresse à compter du 01/04/2016.

Il est procédé au vote :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- *15/2016 : Autorisation au Maire de signer une nouvelle convention avec le club de tennis de Villers Allerand.*

A l'assemblée générale du tennis club un nouveau Président du Club de Tennis a été élu : Monsieur COURTEIX. Le précédent bail étant venu à échéance il est nécessaire d'établir un nouveau bail de location pour une durée de trois ans qui fixe le loyer annuel ainsi que les conditions d'occupation des courts couverts et découverts.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- *16/2016 : Délibération fixant le montant du loyer du tennis.*

Sachant que dans le nouveau bail, le club de tennis s'engage à charge une partie des travaux de maintenance, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de fixer un loyer de location de 1 000 € par an.

Il est proposé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

ACCEPTÉ À LA MAJORITÉ

- *17/2016 : Délibération fixant le montant du loyer de la chasse.*

Il est proposé l'augmentation de 100 euros du loyer de la Société de chasse pour l'année 2016.

Le loyer de chasse pour l'année 2016 est de 6 500 €.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- *18/2016 : Autorisation au Maire à demander une subvention auprès de la FADER dans le cadre de la replantation de la parcelle n° 9.*

L'ONF gère les bois de la commune. Didier DUMARGNE est délégué sur notre secteur. La parcelle n° 9 a été coupée, à condition de replanter des chênes principalement.

Monsieur DUMARGNE nous a informés que nous pouvions obtenir une subvention d'environ 40 % sur un montant total de 28 000 € de coût de plantation. Cependant le conseil doit autoriser le Maire a faire cette demande de subvention.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- *Informations diverses :*

- *Changement d'échelon de la secrétaire de Mairie.*

Dans le cadre de son évolution de carrière, Madame Annie Claude BOUVIER change d'échelon à partir du 1^{er} Avril 2015.

- *Questions diverses*

- *Portail de l'église :*

Monsieur JACQUINET prend la parole. Le portail à coté de l'entrée de l'église est en très mauvais état. Nous avons demandé deux devis auprès d'artisans. Après discussion, le conseil retient le devis le moins onéreux.

Monsieur Jacquinet est chargé de prévenir les sociétés pour la réalisation de ces travaux.

- *Réunion PLU*

Monsieur JACQUINET rappelle la réunion sur le PLU qui aura lieu le Mardi 5 Avril à 17 h 30. La présence des conseillers est fortement souhaitée.

- *Publicités illicites*

Monsieur JACQUINET informe les membres du Conseil Municipal les problèmes rencontrés pour enlever la publicité qui ne se trouve pas sur les endroits autorisés sur la route nationale. Une publicité est apposée en effet sur la grange GALLOIS, côté Epernay, une autre du restaurant « Le Château de Rilly » qui doivent être enlevées. Le Parc régional de la Montagne de Reims gère ce problème

- *Etat sur la nouvelle Communauté urbaine*
- *Le Maire informe les membres du Conseil des dispositions connues à ce jour.*
-

En application de la loi Notre et sur décision du Préfet le 15 mars 2016, le 1^{er} janvier 2017 nous intégrerons une communauté urbaine, réunissant d'anciennes communautés de communes dont les gros bourgs sont Fismes, Ville en Tardenois, Cauroy, Vitry les Reims, Gueux, Rilly la Montagne, Betheniville et la communauté d'agglomérations de Reims.

Cette communauté urbaine s'appelle provisoirement le Grand Reims.

Elle comporte 298 000 habitants et regroupe 144 communes.

Le nouvel ECPI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) c'est à dire cette nouvelle communauté urbaine fera partie du SCoT, (SCoT signifie Schéma de Cohérence Territoriale, c'est

un cadre de référence visant à mettre en cohérence les diverses politiques publiques en matière d'urbanisme, de mobilité, d'habitat, d'économie et d'environnement de Reims et de sa région).

Le SIEPRUR (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de la Région Urbaine de Reims) a la vocation de disparaître.

C'est un bouleversement qui modifie la donne des compétences. La CU doit exercer des compétences obligatoires. La liste est longue et consultable en mairie
Certaines des compétences secondaires seront intégrées ou non après discussion. Nous souhaitons que la compétence scolaire soit intégrée.

Sur le plan financier des simulations ont été élaborées à partir des données fiscales de 2014-2015 des 144 communes. Un document est consultable en mairie. Elles seront actualisées en fonctions des données connues pour 2016 pour une fusion le 1^{er} janvier 2017. Le lissage s'effectuera ensuite. L'avenir des différents syndicats sera examiné comme la loi l'exige selon leur périmètre d'intervention.

A ce jour rien n'est encore définitivement décidé ni figé sur le plan des compétences, de la charte de gouvernance, des projets de territoire, du pacte fiscal et financier. A suivre.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée 22 h 30.